

8 JUILLET 2011. - Arrêté ministériel portant désignation des membres de la Commission scientifique du Centre d'Etudes et de Documentation "Guerre et Sociétés contemporaines" (CEGES)

La Ministre de la Politique scientifique,

Vu l'arrêté ministériel du 3 mars 2000 fixant le statut, les missions et les modalités de la gestion du Centre d'Etudes et de Documentation "Guerre et Sociétés contemporaines" (CEGES), l'article 13;

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2006 portant désignation des membres de la Commission scientifique du Centre d'Etudes et de Documentation "Guerre et Sociétés contemporaines" (CEGES);

Considérant que le mandat des membres de la Commission scientifique est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement dans les meilleurs délais;

Vu les propositions formulées par le directeur du CEGES,

Arrête :

Article 1^{er}. La Commission scientifique du CEGES est composée comme suit :

1° le directeur du CEGES;

2° les directeurs généraux des Archives générales du Royaume et de la Bibliothèque royale de Belgique;

3° comme membres du personnel scientifique du CEGES :

- Mme Chantal Kesteloot, membre du personnel SW 21;

- M. Dirk Martin, membre du personnel SW21;

4° comme membres du corps académique des institutions universitaires :

a) effectifs :

- Mme Laurence van Ypersele de Strihou, chargée de cours à l'Université catholique de Louvain;

- M. Bruno De Wever, chargé de cours à l'"Universiteit Gent";

- M. Emmanuel Gerard, chargé de cours principal à la "Katholieke Universiteit Leuven";

- M. Serge Jaumain, chargé de cours principal à l'Université libre de Bruxelles;

- M. Philippe Raxhon, chargé de cours à l'Université de Liège;

- M. Peter Scholliers, chargé de cours à la "Vrije Universiteit Brussel";

- M. Axel Tixhon, chargé de cours aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur;

- M. Herman Van Goethem, chargé de cours principal à l'"Universiteit Antwerpen";

b) suppléants :

- M. Xavier Rousseaux, chargé de cours à l'Université Catholique de Louvain;

- Mme Gita Deneckere, chargée de cours à l'"Universiteit Gent";

- M. Patrick Pasture, chargé de cours à la "Katholieke Universiteit Leuven";

- M. Pieter Lagrou, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles;

- M. Eric Geerkens, chargé de cours à l'Université de Liège;

- Mme Machteld Demetsenaere, chargé de cours à la "Vrije Universiteit Brussel";

- Mme Nathalie Tousignant, chargé de cours aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles;

- M. Marnix Beyen, chargé de cours principal à l'"Universiteit Antwerpen";

5° comme membres du corps académique de l'Ecole royale militaire :

- M. Jean-Marie Sterkendries, chargé de cours à l'Ecole royale militaire, effectif;

- M. Luc De Vos, chargé de cours principal à l'Ecole royale militaire, suppléant;
6° comme personnalités extérieures spécialisées dans les matières à traiter par le CEGES :

a) effectifs :

- M. Vincent de Coorebyter, directeur général du Centre de recherche et d'information socio-politiques à Bruxelles;

- M. Rik Coolsaet, chargé de cours à l'"Universiteit Gent";

b) suppléants :

- M. Jean-Michel De Waele, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles;

- M. Luc Huyse, professeur émérite de la "Katholieke Universiteit Leuven".

Art. 2. § 1^{er}. M. Serge Jaumain, chargé de cours principal à l'Université libre de Bruxelles, est désigné comme Président de la Commission scientifique du CEGES.

§ 2. M. Emmanuel Gerard, chargé de cours principal à la "Katholieke Universiteit Leuven", est désigné comme Vice-Président de la Commission scientifique du CEGES.

Art. 3. Le mandat des membres de la Commission scientifique du CEGES, comme el était composée par l'arrêté ministériel du 9 mars 2006, est prolongé pour la période du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 4. L'arrêté ministériel du 9 mars 2006 portant désignation des membres de la Commission scientifique du Centre d'Etudes et de Documentation "Guerre et Sociétés contemporaines" (CEGES) est abrogé.

Art. 5. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

Art. 6. Le Président du Service public fédéral de Programmation Politique scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 8 juillet 2011.

Mme S. LARUELLE